



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du mardi, 23 février 2016, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 19 h**

---

Mme la mairesse suppléante, Catherine Larivière, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Martin Ferron, maire  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Alain Halley, directeur général  
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016;

1.3.- Délégation de signataires : Partenariat Transport adapté La Calèche d'Or;

**RÉSOLUTION  
2016-02-059**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 2.0.- MAIRIE

- 2.1.- Appel d'action : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale – 21 mars 2016;
- 2.2.- Désignation de deux administrateurs : Théâtre Meglab;
- 2.3.- Désignation de deux représentants : Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination;

### 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

#### 4.0.- TRÉSORERIE

- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
  - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
  - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
  - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
  - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
  - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
  - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
  - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Avis de motion pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014;
- 4.3.- Avis de motion portant sur la démolition de bâtiments, l'acquisition d'équipements et systèmes de filtration d'eau et la réalisation de divers travaux au Camping régional de Malartic;
- 4.4.- Amendement au projet de *Règlement 854 portant sur la confection des plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$;*

#### 5.0. - URBANISME

- 5.1.- Adoption du programme de santé spécifique 2015-2020;
- 5.2.- Demande de colportage de la Fondation Mira inc.;
- 5.3. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Mine Canadian Malartic au 650, rue Royale;
- 5.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société ASDR au 691, rue Royale;

#### 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

#### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

- 8.1.- Autorisation de paiement de l'avenant numéro 1 révision 2 à WSP Canada inc. pour les services professionnels en ingénierie plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la voirie Phase 2014;
- 8.2.- Autorisation de paiement pour l'ordre de changement numéro 1 sur les travaux supplémentaires de Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie Phase 2014;

**9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**

**11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

- 11.1.- Société d'histoire de Malartic (SHM) : Adhésion 2016;
- 11.2.- Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : Gala – 21 mai 2016;
- 11.3.- Centre musical Jean-Charles Loïselle inc.;

**12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**13.0.- CORRESPONDANCE**

- 13.1.- Conférence de presse : Les Prix Major Desjardins 2016 – 23 février 2016;
- 13.2.- Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : 5 à 7 conférence portant sur le projet d'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 – 17 mars 2016;

**14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1.0.- GREFFE**

**RÉSOLUTION  
2016-02-060**

**1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016,  
tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2016-02-061**

**1.3.- Délégation de signataires : Partenariat Transport adapté La Calèche  
d'Or**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et Me Gérald Laprise,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

directeur général adjoint et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente de partenariat entre Transport adapté La Calèche d'Or, la Ville de Malartic et la municipalité de Rivière-Héva;

Adoptée.

2.0.-

### MAIRIE

RÉSOLUTION  
2016-02-062

2.1.-

### Appel d'action : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale – 21 mars 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE la promotion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic;

QUE la marche Gabriel-Commanda du 21 mars 2016 soit soulignée pour l'occasion;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-063

2.2.-

### Désignation de deux administrateurs : Théâtre Meglab

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER madame Catherine Larivière, conseillère et madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture comme administratrices du Théâtre Meglab;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-064

2.3.-

### Désignation de deux représentants : Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER monsieur le maire, Martin Ferron et monsieur Alain Halley, directeur général, pour représenter la Ville de Malartic auprès de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination;

Adoptée.

3.0.-

### DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.-

### TRÉSORERIE

4.1.-

### Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.-

### Liste des comptes payés



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Liste déposée.

**4.1.2.- Liste des comptes à payer**

---

Liste déposée.

**4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques**

---

Liste déposée.

**4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés**

---

Liste déposée.

**4.1.5.- Liste des dépenses et engagements**

---

Liste déposée.

**4.1.6.- Liste des transferts budgétaires**

---

Liste déposée.

**RÉSOLUTION  
2016-02-065**

**4.1.7.- Approbation des comptes à payer**

---

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2016, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 janvier 2016, tels que présentés;

Adoptée.

**4.2.- Avis de motion pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014**

---

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement dont l'objet consiste à emprunter les sommes nécessaires pour combler le déficit de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014.*

**4.3.- Avis de motion portant sur la démolition de bâtiments, l'acquisition d'équipements et systèmes de filtration d'eau et la réalisation de divers travaux au Camping régional de Malartic**

---

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement dont l'objet consiste à emprunter les sommes nécessaires pour la démolition de bâtiments, l'acquisition d'équipements et systèmes de*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

*filtration d'eau et la réalisation de divers travaux au Camping régional de Malartic.*

**RÉSOLUTION  
2016-02-066**

**4.4.-**

### **Amendement au projet de Règlement 854 portant sur la confection des plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Règlement 854 portant sur la confection des plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$* déposé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation le 10 septembre 2015 doit être précisé au regard de l'article 6;

CONSIDÉRANT QUE l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit ce qui suit :

**564.** « Malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que :

1° elle n'augmente pas la charge des contribuables, ou

2° elle n'augmente la charge des contribuables que par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement.

Aux fins du premier alinéa, la charge des contribuables n'est pas censée augmentée lorsque les coûts additionnels découlant d'un changement de mode d'emprunt ne sont reliés qu'à des dépenses d'administration du nouveau mode d'emprunt.

Le greffier doit transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire copie d'une résolution adoptée en vertu du présent article. »

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER l'article 6 – Modalités de remboursement de l'emprunt du projet de *Règlement 854* par le texte suivant :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil municipal est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité ».

Adoptée.

**5.0.-**

### **URBANISME**

**RÉSOLUTION  
2016-02-067**

**5.1.-**

### **Adoption du programme de santé spécifique 2015-2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné le programme de santé spécifique 2015-2020 qui est présenté en 2016 par la Ville de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le programme de santé spécifique 2015-2020 pour la Ville de Malartic, tel que présenté;

D'AUTORISER la signature de ce programme par les représentants du Comité de santé et de sécurité au travail;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-068

5.2.- **Demande de colportage de la Fondation Mira inc.;**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant les organismes Chevaliers de Colomb et la Fondation Mira à tenir une activité de financement le 6 mai 2016, de 10 h à 18 h, à l'intersection des rues Royale et La Salle, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

DE SUGGÉRER aux organisateurs de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois dans le cadre de cette activité de financement;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-069

5.3.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Mine Canadian Malartic au 650, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 650, rue Royale (lot # 2 998 351 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par la société Mine Canadian Malartic au 650, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-070

5.4.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société ASDR au 691, rue Royale**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 691, rue Royale (lot # 2 998 279 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par la société ASDR au 691, rue Royale;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

8.1.- **Autorisation de paiement de l'avenant numéro 1 révision 2 à WSP  
Canada inc. pour les services professionnels en ingénierie plans, devis  
et surveillance des travaux pour la réfection de la voirie Phase 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'avenant numéro 1 concernant l'ajout de six semaines de surveillance supplémentaires a été déposé par l'entreprise WSP Canada inc. pour les services professionnels en ingénierie plan, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la voirie Phase 2014 le 1<sup>er</sup> octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant numéro 1 révision 2 concernant l'ajout de six semaines de surveillance supplémentaires a été déposé par l'entreprise WSP Canada inc. pour les services professionnels en ingénierie plan, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la voirie Phase 2014 le 15 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant numéro 1 révision 2 a été signé par madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le 15 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Halley, directeur général, en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER l'avenant numéro 1 révision 2 concernant l'ajout de six semaines de surveillance supplémentaires qui a été déposé par l'entreprise WSP Canada inc. pour les services professionnels en

RÉSOLUTION  
2016-02-071





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

ingénierie plan, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la voirie Phase 2014;

D'AUTORISER le paiement de l'avenant numéro 1 révision 2 concernant l'ajout de six semaines de surveillance supplémentaires de l'entreprise WSP Canada inc. pour les services professionnels en ingénierie plan, devis et surveillance des travaux pour la réfection de la voirie Phase 2014 pour la somme de 33 340,63 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2016-02-072**

8.2.-

**Autorisation de paiement pour l'ordre de changement numéro 1 sur les travaux supplémentaires de Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie Phase 2014**

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour l'ordre de changement numéro 1 sur les travaux supplémentaires de Dubé Excavation inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de paiement a également été autorisée par la firme d'ingénierie WSP Canada inc;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Halley, directeur général, en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement pour l'ordre de changement numéro 1 sur les travaux supplémentaires de Dubé Excavation inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014 pour un montant de 420 209,34 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

9.0.-

**PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.-

**COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.-

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**RÉSOLUTION  
2016-02-073**

11.1.-

**Société d'histoire de Malartic (SHM) : Adhésion 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'adhésion formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à la Société d'histoire de Malartic comme Membre partenaire Or au coût de 250 \$ pour l'année 2016-2017;



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2016-02-074**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Adoptée.

**11.2.- Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : Gala – 21 mai 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'adhésion formulée;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Malartic demande à la Ville de Malartic une aide financière pour le Gala : *MALARTIC EN PUB*;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 8 billets au coût de 175 \$/billet, plus les taxes applicables, pour la participation des représentants de la Ville de Malartic au Gala du 21 mai 2016;

Adoptée.

**11.3.- Centre musical Jean-Charles Loiselle inc.**

---

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

**12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**13.0. CORRESPONDANCE**

**RÉSOLUTION  
2016-02-075**

**13.1.- Conférence de presse : Les Prix Major Desjardins 2016 – 23 février 2016**

---

Correspondance a été déposée au conseil au regard de la conférence de presse. M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, s'est présenté à la conférence de presse du 23 février 2016.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 4 billets au coût de 150 \$/billet, plus les taxes applicables, pour la participation des représentants de la Ville de Malartic au gala des Prix Major Desjardins 2016 le 31 mars 2016;

Adoptée

**RÉSOLUTION  
2016-02-076**

**13.2.- Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic : 5 à 7 conférence portant sur le projet d'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 – 17 mars 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'adhésion formulée;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Malartic organise un 5 à 7 conférence portant sur le projet d'agrandissement de la fosse



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 le 17 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 5 billets au coût de 35 \$/billet, plus les taxes applicables, pour la participation des représentants de la Ville de Malartic au 5 à 7 conférence portant sur le projet d'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 le 17 mars 2016;

Adoptée.

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 02

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-077

CATHERINE LARIVIÈRE  
MAIRESSE SUPPLÉANTE

Me GÉRALD LAPRISE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER